



France: l'arrêté d'expulsion d'une jeune «revenante» de Syrie, suspendu par le tribunal administratif

Sana va pouvoir souffler un peu. Ce vendredi 27 octobre, le tribunal administratif de Lille a suspendu l'arrêté d'expulsion vers l'Algérie visant cette jeune mère de famille de 24 ans, emmenée contre son gré en Syrie lorsqu'elle était adolescente puis mariée à un jihadiste. Contrairement à ce que soutenait le préfet du Nord, Georges-François Leclerc, les magistrats ont estimé que l'existence d'une menace grave pour l'ordre public n'était pas avérée. Ils soulignent notamment que la jeune femme n'a pas été mise en examen.

Sana, 24 ans, née en France de parents algériens, avait été emmenée en Syrie à l'âge de 15 ans. Elle y avait été mariée de force et avait finalement été rapatriée en janvier dernier avec ses deux filles de 5 et 7 ans. Mais elle n'a pas la nationalité française. Sa mère, radicalisée, a toujours refusé de faire les démarches pour qu'elle l'obtienne.

Pour les autorités, la jeune femme, « sans-papiers », constitue une menace. Les juges ont au contraire insisté sur le fait que Sana a contribué à mettre en cause plusieurs personnes, dont des membres de sa famille ayant volontairement participé aux actions de l'État islamique. Sana est même partie civile dans la même procédure contre sa mère. La commission d'expulsion du tribunal de Lille avait rendu le 25 septembre un avis défavorable à l'expulsion de cette femme, avis confirmé donc par le tribunal administratif ce vendredi.

Pour Marie Dosé, son avocate, c'est une première victoire. *« Le tribunal a donné raison à Sana, qui s'est d'ailleurs déplacée à l'audience, et qui s'est expliquée sur son histoire, sur l'état d'esprit qui était le sien aujourd'hui, sur sa vie, sur ce qu'elle est. Je pense aussi que le tribunal a pu comprendre à quel point cette jeune femme est avant tout une victime. Et d'ailleurs, c'est étrange, le préfet à l'audience l'a dit, il a dit : "Je ne nie pas le fait que Sana soit quelque part une victime, mais ce n'est pas parce qu'on a été une victime, qu'on n'est nécessairement pas un danger", sans étayer aucune des assertions qu'il a développé dans son arrêté. Sana s'est battue tout au long de sa vie contre l'idéologie de sa mère et de sa famille. Je pense que ce qui l'a sauvée, c'est la haine que lui portait sa mère. Elle a réussi à ne pas être embrigadée. Elle a réussi, même en Syrie, à résister à la puissance et à l'idéologie de sa mère. Et c'est bien pour ça qu'elle est la seule à avoir demandé à être rapatriée en France. »* Marie Dosé espère que le préfet abandonnera définitivement cette procédure contre sa cliente. ❌